



Terre de caractère

LOURESSE-ROCHEMENIER

Lettre communale d'information N°21 - Septembre Octobre Novembre 2025

INFORMATIONS À RETENIR

Mardi 11 novembre, 11h45 : Cérémonie de commémoration au Monument aux Morts

Samedi 15 novembre :

Soirée festive organisée par le Comité des Fêtes (Infos : 06 71 31 99 73)

Mercredi 3 décembre, 19h30 : Conseil municipal, salle de l'Obier

Vendredi 5 décembre, 19h, parvis de la Mairie :

Soirée des illuminations de fin d'année

UN NOMBRE : 27

Bonne nouvelle ! L'accueil de la Mairie est désormais ouvert 27 heures par semaine.

Horaires d'ouverture : le lundi : de **10h à 13h** et **16h30 à 18h30**

Du mardi au vendredi : de **8h30 à 13h00**

Le samedi : de **8h30 à 12h30**
Un accueil élargi, pour **mieux répondre à vos besoins.**

POINT CIVIQUE

Besoin de vérifier votre inscription ? Rien de plus simple !

Le service en ligne vous permet de confirmer votre inscription, d'obtenir votre numéro national d'électeur et de télécharger votre attestation d'inscription.

Rendez-vous sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

EDITO

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec **rigueur** et **plaisir** que je m'adresse à vous en ce début d'automne à travers ce **nouvel édito**, qui fait le point sur la vie de notre commune depuis le mois de juin.

La diffusion de cette **lettre d'information** s'inscrit dans la continuité de nos publications habituelles, en respectant le **cadre légal** et la **réserve en vigueur depuis le 1er septembre 2025**.

Notre engagement reste le même : **vous informer avec neutralité** et dans le respect du **principe d'égalité de traitement** de toutes les informations.

Depuis cet été, la municipalité a poursuivi ses missions et accompagné plusieurs **projets importants** :

Les travaux de la "**Porte d'entrée de Rochemenier**" ont débuté (vous trouverez plus de détails dans un article dédié à cette lettre).



La **rentrée scolaire** a été marquée par l'arrivée de **Mathilde Touchard**, nouvelle directrice de l'école, aux côtés de **Malaury Loiseau** et **Élodie Berthias**. L'équipe éducative et les élèves se sont également mobilisés pour l'association **ELA** lors de la **course solidaire des enfants**.

En ce qui concerne l'organisation du **service public de la mairie**, l'équipe s'est enrichie avec l'arrivée d'**Alexandra**, permettant désormais d'élargir les horaires d'ouverture : **tous les matins**, ainsi que le **lundi soir de 16h30 à 18h30**.

Enfin, pour améliorer la **couverte sociale** de nos agents, une complémentaire santé a été mise en place à la suite du **conseil municipal du 1er octobre**.

Notre commune a concrétisé d'importants **partenariats**. Nous avons signé la **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec les communes de **Doué-en-Anjou**, **Tuffalun** et **Denezé-sous-Doué**, en lien avec la **CAF**. Cet accord vise à **mieux répondre aux besoins des familles** de notre territoire.



Cette signature a aussi coïncidé avec l'inauguration du nouveau Lieu d'Accueil Enfants-Parents, un espace convivial d'échanges autour de la parentalité, ouvert à tous les habitants.

Une **borne de recharge électrique** sera prochainement installée dans la commune sans coût pour la collectivité, grâce au financement du **SIEML (75%)** et de l'**Agglomération Saumur Val de Loire (25%)**.

Et pour **2026**, un partenariat avec la **Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)** est prévu afin de réaliser un inventaire des espèces présentes du **Parc Courjaret-Raimbault**.

Cet été, de nombreux **événements** se sont déroulés sur notre commune. Vous retrouverez dans cette lettre une **rétrospective en images** de ces **temps forts** qui font vivre notre commune.

Pour clore cet édito, et conformément à notre **doctrine de transparence**, je rappelle que les **synthèses de tous les Conseils municipaux**, ainsi que l'ensemble des **comptes de la commune depuis 2020**, restent **consultables en ligne** par toutes et tous.

Je vous souhaite une **agréable lecture** de cette lettre et un **excellent automne**.

Bien sincèrement,

Pierre-Yves Douet,
Maire de Louresse-Rochementier

EVOLUTION DU MODE DE SCRUTIN

Article extrait du site : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20203-municipales-quel-mode-de-scrutin-dans-les-communes-de-moins-de-1000-hab>

Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus.

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à deux tours. Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement.

Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage).

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux des villes de moins de 1 000 habitants sont définies par le code électoral (articles L252 à L255-1 et articles L255-2 à LO255-5).

Voir Infographie Page 4.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule circonscription électorale.

MOMENTS FORTS CET ÉTÉ

Les mois écoulés ont tissé une riche **mosaïque d'événements**, alternant les **éclats de fête** et les **preuves d'engagement**, tout en testant parfois notre **réactivité face à l'imprévu**.



L'engagement citoyen s'est illustré par le **ramassage du 13 septembre**. Cette matinée, organisée par **Esteban**, un jeune en Service National Universel, a permis de réunir une quinzaine de participants. Le long de plusieurs parcours de 1 à 4 km, des habitants ont récupéré (malheureusement!) **plusieurs sacs de déchets**.



Le **Festival des P'tites Cheminées** a enchanté des centaines d'âmes lors d'un **concert** et d'une **déambulation nocturne mémorable**.

Comme tous les ans, la Mairie s'est **parée de rose** pour nous rappeler l'importance de ce mois dédié à la lutte contre le **cancer du sein**. C'est un combat qui nous concerne tous.



Face aux aléas, une **rupture de canalisation** fut gérée avec une **efficacité exemplaire par la SAUR**. Deux regrettables **actes de vandalisme**, piétinant les **fleurs** et brisant **Zak**, ont rappelé la fragilité des choses, mais nos équipes sont rapidement intervenues.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

L'église de Louresse a accueilli les Journées Européennes du Patrimoine le **samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2025**.

L'événement a été rendu possible grâce à l'organisation de **Victor Leray, Gaëlle Ogereau et Germaine Allix**.

Le programme proposait une double approche du patrimoine local. **Victor Leray** a présenté le fruit de ses travaux sur **l'histoire et l'architecture** de l'édifice religieux. Son analyse était étayée par une documentation visuelle



comportant de nombreuses **photos anciennes**, offrant aux visiteurs un aperçu chronologique de l'évolution de l'église.

En parallèle, **Germaine Allix et Gaëlle Ogereau** ont assuré le commissariat d'une **exposition** dédiée aux **vêtements et objets liturgiques**. Cette présentation a permis de valoriser des pièces issues du patrimoine des églises, illustrant les pratiques du culte au fil du temps.

L'affluence a atteint **plus de 60 personnes** sur le week-end, l'occasion pour les participants d'échanger sur l'histoire de ce lieu de culte. Ces journées ont ainsi contribué à la sensibilisation du public au patrimoine religieux et historique de Louresse.

NOUVEL ACCUEIL

Le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** est **obligatoire** depuis un décret de novembre 2001. Encore non mise en place en 2020, nous avons concrétisé cette obligation pour nos services en 2023. Son absence expose l'employeur à une **amende** en cas de contrôle, car la prévention des risques est une **obligation de résultat**. La mise à jour du DUERP doit être **régulière** et effectuée avec les services associés.

Dans cette optique, nous avons mené une réflexion pour **réorganiser les services** avec les agents, notamment Nathalie et Alexandra, en 2025. Un point clé est la nécessité de **dissocier l'accueil du public** des tâches administratives complexes, ces dernières nécessitant une meilleure concentration.

L'agrandissement de la Mairie sur la salle du Tilleul permet de créer un **nouveau bureau dédié** à ces missions, améliorant les conditions de travail.

Enfin, des mesures simples, comme l'instauration d'une **procédure travailleur isolé** début 2025, complètent cette démarche proactive.



ETAT DES ÉGLISES

Poursuivant notre politique d'entretien et de conservation des biens municipaux (dans la continuité des actions menées précédemment sur les salles communales et la toiture de la Mairie par exemple) la municipalité a commandité un diagnostic structurel de nos deux églises. Ces expertises, réalisées en début d'année par un bureau d'études spécialisé, fournissent une évaluation technique et objective de l'état de ces édifices historiques.



Église Saint Pierre de Louresse : Une reprise de charpente indispensable

Le rapport concernant l'**église Saint Pierre** de Louresse identifie le désordre le plus critique comme étant **l'affaissement de sa charpente en bois**. Ce mouvement a des conséquences sur la couverture et se traduit par l'apparition de fissurations sur les voûtements intérieurs.

Les conclusions de l'expert insistent sur la nécessité d'une **reprise en profondeur, voire d'un remplacement, de la charpente** pour garantir la pérennité et la sécurité de l'ouvrage. En complément, il est recommandé de mettre en place un **suivi régulier des fissures** pour mesurer l'évolution des mouvements de maçonnerie dans le temps.

Église Sainte Madeleine et Saint Jean de Rochemenier : Surveillance de l'arc et gestion de l'humidité

Pour l'église **Sainte Madeleine et Saint Jean de Rochemenier**, le diagnostic note un état général satisfaisant des façades, mais attire l'attention sur la **déformation importante d'un arc en pierre** situé à l'arrière de l'autel. Témoignant de poussées, ce mouvement exige un **suivi précis** pour vérifier l'efficacité du tirant métallique en place.



Par ailleurs, comme pour de nombreux édifices anciens, le rapport préconise la mise en place d'un **système de drainage** le long de la façade nord afin de traiter **l'humidité par capillarité** affectant les soubassements de maçonnerie.

Ces études techniques constituent une étape objective pour la planification des futures actions de conservation et de restauration.

Les analyses confirment que, malgré l'entretien usuel, l'absence de travaux de fond sur certains éléments au cours des dernières décennies a rendu les édifices sensibles aux désordres structurels.

Les conclusions des bureaux d'études constituent donc un point de départ technique et factuel. **Des travaux de conservation et de restauration, nécessaires à la pérennité de ces édifices, seront à planifier dans les années à venir.**

TIM : CHAMPION AUX WORLD SKILLS

La municipalité poursuit son objectif de valorisation des talents qui travaillent ou résident sur la commune. Tim Boucherie, jeune et dynamique salarié horticole, fait la fierté de Louresse-Rochementier et de la pépinière Chargé où il est employé.



Fort d'un parcours académique complet, Tim a décroché un Bac Pro, puis un BTS en Production Horticole à Pouillé, avant d'obtenir une Licence Horticole au Fresne. Après avoir passé plusieurs étés et périodes de vacances au sein de la pépinière

Chargé, il y est salarié à temps plein depuis un an. Son engagement et sa maîtrise du métier l'ont récemment conduit à une aventure de taille.

Tim a en effet participé au prestigieux concours national WorldSkills (anciennement Olympiades des Métiers) à Marseille, un événement majeur qui

réunit plus de 70 métiers en compétition. Dans la catégorie horticole, l'épreuve était particulièrement exigeante : douze défis attendaient les concurrents, allant de la reconnaissance des végétaux à la greffe, en passant par la taille, l'irrigation et la composition florale.

Pour Tim, cette participation est avant tout un moteur personnel : «C'est un challenge personnel, la fierté de montrer ce qu'est le métier d'horticulteur et toute sa technicité.» Un message d'enthousiasme qu'il souhaite transmettre aux plus jeunes : «Ce métier est passionnant, on travaille avec le vivant. On voit les arbres changer au fil des saisons, et on apprend tous les jours de nouveaux noms, de nouvelles techniques.» Tim Boucherie incarne ainsi l'excellence et la passion qui animent le secteur horticole local.



PORTE D'ENTRÉE DE ROCHEMENIER



Les travaux du futur grand parking d'entrée à Rochemenier ont officiellement été lancés le **20 octobre 2025**. Ce projet ambitieux, chiffré à **218 079 €**, vise à transformer l'expérience des habitants et des milliers de visiteurs annuels en misant sur la sécurité, l'accessibilité et le confort.

Le projet prévoit la plantation de plus de **30 arbres, 500 arbustes et 1600 vivaces**, contribuant significativement à l'amélioration du cadre paysager. De plus, la gestion optimisée des eaux de pluie sera assurée par l'utilisation de **matériaux perméables**, une démarche concrète en faveur de la durabilité.



La qualité du projet a engendré un équilibre financier solide avec le partenariat public. L'État français s'est montré particulièrement mobilisé, octroyant **76 480 € (35,07%)** via la **DET R** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour soutenir l'infrastructure. Un montant additionnel de **53 952 € (24,74%)** est apporté par le stratégique **Fonds Vert**, reconnaissant et finançant l'engagement écologique du projet (renaturation et gestion de l'eau). Enfin, le Conseil Départemental contribue à hauteur de **21 633 € (9,92%)**.

Ces subventions couvrent près de 70% du coût global, permettant de maîtriser le **reste à charge** pour la commune à **66 012 € (30,27%)**. Un investissement essentiel pour garantir l'attractivité et la pérennité de ce joyau troglodytique.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats

(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

2nd TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit **6 sièges**.



Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour,
les listes doivent avoir obtenu
**plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour.**

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.